

Compte rendu de séance

Séance du 17 Septembre 2015

L' an 2015 et le 17 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Mr POINCLOUX Daniel, Maire

Présents : MM : POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, MADRE Jean-Christophe, VERNHES DOMINIQUE, GOUEFFON Hubert,
Mmes : AURIAU Aurélie, CHATELAIN Laëtitia, PILLOY Marie-Pierre,

Absents excusés : Mrs CHANTEAU Jean-Claude (pouvoir à Mr POINCLOUX), DA SILVA Norbert (pouvoir à Mr VERNHES), MESLAND Olivier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8
- Pouvoir : 2

Date de la convocation : 11/09/2015

Date d'affichage : 11/09/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme AURIAU Aurélie

Le compte rendu de la séance du 7 Juillet 2015 est adopté à l'unanimité.
Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

I - DELIBERATIONS :

1) Délibération n° 2015-025 : Décision modificative n° 3 Budget commune

Vu l'insuffisance des crédits constatés à l'article concernant le remboursement d'une facture de redevance d'Orange sur l'année 2014,

Vu l'imputation erronée pour le paiement d'une facture d'investissement,

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre la décision budgétaire modificative suivante :

Section d'investissement, en dépenses :

A l'article 2183 pg 201501 "Informatique"	- 1 857.60 €
Vers l'article 2051 pg 201501 "Informatique"	+ 1 857.60 €

Section de fonctionnement, en dépenses :

A l'article 60632 "Fourniture de petits équipements"	- 300.00 €
Vers l'article 673 "Titres annulés sur exercice antérieur"	+ 300.00 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2) Délibération n° 2015-026 : Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Dégrevement de la taxe aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs du Loiret relatif aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs.

Par ce courrier la commune est invitée à dégrever (sur la part communale) de la taxe sur le foncier non bâti, pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans, les jeunes agriculteurs afin de favoriser leur installation. Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décident de ne pas donner suite à cette demande.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

3) Délibération n° 2015-027 : Etude relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les communes associées de Crottes-en-Pithiverais dans le cadre de l'étude relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public, la communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret s'est chargée de centraliser les informations afin de chiffrer cette étude.

Une proposition de la SOCOTEC fait apparaître un montant approximatif et révisable pour cette étude de 1 480.00 € HT.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal le caractère "Urgent" de la mise en place de ce dossier pour lequel il a émis un accord de principe auprès de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret a adressé un courrier à Monsieur le Préfet l'informant qu'il ne sera pas possible de respecter les délais impartis pour la remise des dossiers Ad'AP soit le 27 septembre 2015, et a demandé à ce titre une dérogation pour les communes ayant réalisé cette étude conjointement, et plus particulièrement en ce qui nous concerne pour les communes associées de Crottes-en-Pithiverais.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent la proposition de la SOCOTEC comme indiquée ci-dessus,
- S'associent à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret quant à la demande adressée à Monsieur le Préfet pour l'obtention d'une dérogation pour les communes ayant réalisé cette étude conjointement, et plus particulièrement en ce qui nous concerne : pour les communes associées de Crottes-en-Pithiverais.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

II - DOSSIERS EN COURS :

Loi Alur: Le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementales des Territoires concernant l'instructions des autorisations d'urbanismes. Il informe que cette loi a modifié le schéma d'organisation des services chargés d'instruire les autorisations d'urbanisme. Actuellement, le service compétent pour instruire nos autorisations est la DDT de Pithiviers, jusqu'au 31 décembre 2016 et ce à titre gratuit. A compter du 1er janvier 2017, la DDT de Pithiviers ne sera plus compétente pour instruire nos dossiers, il conviendra alors de signer ou non une convention avec la Communauté de Communes Beauce et Gâtinais, ce qui engendrera un coût financier pour la commune. Le conseil décide d'étudier le dossier et de se renseigner sur le coût financier.

Aire de jeux :

Le Maire informe le conseil de l'avancement du dossier.

Les dossiers de demande de subvention ont été demandés auprès des différents organismes. A ce jour, une seule réponse celle de la Communauté de Communes.

La signature pour l'acquisition du terrain doit avoir lieu mi octobre car jusqu'à fin septembre le dossier est entre les mains de la SAFER.

Le Maire souligne qu'une fois le terrain acquis, les ordres de services pour l'achat du matériel pourront être lancés.

III : AFFAIRES DIVERSES :

- Salon des Maires des 17. 18 et 19 novembre prochain.

Les élus souhaitant participer à l'une de ces journées peuvent s'inscrire. Mr CHANTEAU ira à l'une des 3 dates proposées.

- Remerciements:

Le Maire donne lecture des différents courriers de remerciement :

* Lettre de Mr SAURY, Président du Conseil Départemental qui remercie le Maire de sa présence lors du déjeuner au collège de Denis Poisson à Pithiviers le 2 juillet dernier.

*L'école-Collège Notre Dame de Janville remercie la commune pour la subvention accordée pour cette année, subvention qui servira pour l'acquisition de matériel pédagogique,

*L'association des donneurs de sang de Neuville ainsi que les restaurants du Coeur remercie la commune pour l'attribution d'une subvention cette année.

- COFEL:

Le Maire donne lecture d'un courrier de la COFEL (Comité Féminin du Loiret) qui pour la 11ème année consécutive sollicite les communes qui désirent participer à une action de santé publique en octobre, mois de mobilisation pour le dépistage du cancer du sein en éclairant ou en décorant un de leurs monuments publics en rose. Les membres du conseil décident de s'inscrire dans cette démarche pour cette année et s'engageant à éclairer l'église de Teillay-Saint-Benoist du 1er au 31 octobre 2015.

Pour sensibiliser la population, il est demandé au COFEL des affiches (1 pour chaque commune) et des guides sur le dépistage du cancer qui pourront être distribués dans les boîtes aux lettres des administrés.

- Restaurants du Coeur :

Le Maire donne lecture d'un courrier sollicitant une subvention. Le Maire informe que la subvention pour 2015 a déjà été attribuée et que pour l'an prochain, les attributions de subvention se feront au moment du vote du budget.

- L'association NON AU POCL, OUI AUX ALTERNATIVES vient d'adresser un courrier à plus de 400 communes potentiellement impactées par le tracé médian du POCL. Dans ce courrier, l'association invite les conseils municipaux à se faire communiquer par le gouvernement toute information actualisée pour assurer une information « grand public » auprès de leurs administrés. Elle les encourage à voter en conseil municipal une délibération pour manifester d'une part, leur avis défavorable au projet de seconde ligne à grande vitesse PARIS-LYON et d'autre part, pour demander que les actuelles voies ferroviaires soient maintenues et modernisées (rails, matériels, services, dessertes et fréquences des trains).Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du conseil décident de réfléchir et de réétudier ce courrier lors du prochain conseil.

- Le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires de France pour la journée de mobilisation nationale du 19 septembre prochain. Le conseil après avoir entendu l'exposé du Maire décide de faire un courrier de soutien pour les baisses des dotations,

- L'association "Ensemble pour la vie, courir pour Curie" organise une marche le samedi 26 septembre 2015 avec l'accord et la participation des communes d'Attray, Jouy-en-Pithiverais, Montigny, Crottes-en-Pithiverais et Teillay-Saint-Benoist. Départ prévu à 9h45 à Jouy-en-Pithiverais, toute personne intéressée peut y participer. Un prospectus sera distribué dans les boîtes aux lettres des administrés.

- Le Maire informe le conseil que l'employé communal a fait une première couche de peinture sur les portes du porche de l'église de Crottes. La seconde couche devrait être posée ultérieurement.

- Le conseil municipal dresse le bilan de l'organisation de la fête du 14 juillet 2015.

- **Bordures de trottoirs** : Le dossier est en cours de validation chez Ingenov 45, dès réception du dossier validé, une copie sera envoyée aux membres du conseil pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

- L'association des usagers, en collaboration avec les équipes du centre hospitalier de Pithiviers organise une journée découverte le samedi 21 novembre 2015 pour faire comprendre aux personnes l'importance de l'hôpital sur Pithiviers et éviter que l'établissement ferme ses portes.

- Le Maire informe le conseil que la CCPNL a pris la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement et que cette compétence prendra effet à compter du 1er janvier 2016.

IV- TOUR DE TABLE:

- Mr VERNHES demande l'avancement du dossier de la fibre optique sur la commune. Le Maire répond que les travaux devraient débuter prochainement car un arrêté portant permission de voirie a été pris par la commune pour une durée de trois mois à compter du 10.08.15 pour l'ouverture de chantier.

- Le Maire informe que le cendrier mural a été installé à l'extérieur de la salle de réunion de crottes.

Séance levée à: 22:50

En mairie, le 24/09/2015

Le Maire

Daniel POINCLoux

